



Communiqué de presse
Paris, le 6 juillet 2018



VNF ouvre au public la passerelle du barrage d'Ablon et Vigneux

Après une expérimentation d'ouverture au public entre mars 2013 et novembre 2015, VNF et les collectivités locales ont trouvé un accord pour permettre l'ouverture au public de manière pérenne de la passerelle du barrage d'Ablon (94) et Vigneux (91) à partir de ce lundi 9 juillet. Une convention de superposition d'affectation (CSA) sera prochainement signée entre VNF, les départements de l'Essonne et du Val de Marne, et les communes d'Ablon-sur-Seine et Vigneux-sur-Seine. Cette convention actera la prise en charge par les collectivités de l'entretien et de la sécurité de circulation sur cette passerelle.

VNF se réjouit d'avoir trouvé un accord avec les collectivités pour rendre accessible au public cette passerelle technique, dédiée initialement à la maintenance du barrage et de l'écluse. Cette nouvelle traversée piétonne facilitera les déplacements des riverains et des promeneurs en reliant les deux rives de la Seine des communes d'Ablon et de Vigneux. Elle permettra aussi à l'Euro-véloroute N°3 de franchir la Seine à l'approche de Paris.

Des ouvrages rénovés en 2017 par VNF

En 2017, le barrage et la passerelle ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de modernisation. D'une part, la passerelle a été confortée en mai 2017, suite au choc d'un bateau qui avait fragilisé sa structure et ses appuis. De juin à novembre 2017, **le barrage, qui n'avait pas été rénové depuis sa construction en 1982, a été automatisé afin de répondre aux enjeux actuels d'une exploitation moderne et sécurisée.** Ces travaux ont nécessité d'intervenir sur la passerelle afin de rénover les circuits hydrauliques.

VNF a investi 1.7 million d'euros dans cette opération de modernisation du barrage avec le soutien de la Région Ile-de-France à hauteur de 300 000 euros (Contrat de plan Etat/Région). Désormais automatisé, ce barrage de navigation assure une gestion plus fiable et plus fine du niveau d'eau, au bénéfice de la navigation de fret et de plaisance, des activités nautiques et des populations.

Sur le réseau à grand gabarit de la Seine en amont de Paris, **ce sont 7,5 millions de tonnes de marchandises (matériaux de construction, céréales, colis lourds) qui ont circulé sur le fleuve en 2017, soit l'équivalent de 280 000 camions de 25 tonnes.** En moyenne, une trentaine de bateaux franchissent quotidiennement l'écluse d'Ablon.

Un barrage de navigation pour de nombreux usages

Le barrage d'Ablon - Vigneux maintient un plan d'eau constant jusqu'au barrage d'Evry. La régulation de ce plan d'eau permet plusieurs usages :

- **La navigation : les bateaux de commerce et de plaisance** disposent d'un niveau d'eau suffisant et constant pour circuler sur la rivière dite « navigable » et rejoindre les ports de plaisance et quais de chargement pour le fret. En l'absence de barrage, le niveau naturel de l'eau serait en été, si bas qu'il deviendrait possible de traverser à pied la Seine ! En temps de crue, l'ensemble du barrage est totalement

couché pour laisser l'écoulement naturel de la rivière. Il n'a donc aucune influence sur la crue ni sur sa propagation

- **Le stationnement d'une soixantaine de bateaux**-logement et de bateaux de plaisance
- **De nombreuses activités de loisirs**, telles que la voile, l'aviron, le canoë, le paddle, la pêche...
- **Des prélèvements en eau pour la production d'eau potable**
- La chute d'eau du barrage contribue à **l'oxygénation de la rivière** et au bon état écologique du cours d'eau.

Contacts presse

VNF / Direction territoriale Bassin de la Seine

Corinne Spiner : Tel : 06 23 02 09 35 - Corinne.spiner@vnf.fr

www.bassindelaseine.vnf.fr

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel